

Principes généraux



Engagement

Le bénévolat est une demande d'écoute et d'accompagnement. C'est un contrat moral. Les bénévoles exercent leur activités sous le contrôle de la direction ou, par délégation de l'animatrice ou un autre membre du personnel.



Respect

De la vie privée, des opinions, de la dignité et de la liberté des Résidents.



Discretion

qui suppose de ne pas divulguer ce qui a pu être confié par un Résident lors de la visite qui lui a été rendue. Les bénévoles sont soumis, comme le reste du personnel, au secret professionnel, tant par respect envers les Résidents qu'envers les familles.



Neutralité

Le bénévolat exclut tout esprit de propagande militante, politique ou religieuse.



Désintéressement

Activité volontaire dont le bénévole ne peut attendre aucune contrepartie financière ou autre.



Régularité et ponctualité

Afin d'établir une relation de confiance dans le respect de la personne, dans le cadre défini par l'Etablissement.



Complémentarité

Etre bénévole ne veut pas dire prendre la place des familles ou du personnel. C'est vouloir collaborer pour répondre aux besoins et aux attentes des Résidents sans se substituer aux professionnels.



Ecoute

Savoir écouter et être à l'écoute des Résidents et leur apporter le réconfort attendu en leur permettant d'exprimer leurs idées, émotions ou soucis et ceci sans leur imposer ses idées ou porter des jugements.



Ouverture

Le bénévolat est mis en place dans le cadre du projet de l'établissement et du projet personnalisé. Il permet d'intégrer la vie de l'établissement dans son environnement local.